



Date de transmission de l'acte: 18/09/2025
Date de reception de l'AR: 18/09/2025
015-211502547-DE_029_2025-DE
A G E D I

République française

CANTAL

VEYRIERES - Commune

Séance du 16 septembre 2025

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 11/09/2025

*seize septembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Catherine
MAISONNEUVE*

Présents : 8

Votants: 8

Présents : Catherine MAISONNEUVE, Marie-Pierre BABUT, Sébastien
RAYNAUD, Nicolas LACHAZE, Robert DELPRAT, Jean-Pierre
ROUSSEL, Stéphanie CUEILLE, Régis ANDRIEUX

Pour: 8

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 0

Excusés:

Absents: Cécile MOMMALIER, Didier CHAMBON, Chantal GAY

Secrétaire de séance: Madame Marie-Pierre BABUT

Objet: Legs de la maison de Mme GOUZON Colette située sur le bourg de Veyrières - DE_029_2025

- le code général des collectivités territoriales,

- la décision de Mme GOUZON Colette, qui par testament remis à l'étude de Maître CHAVIGNIER, notaire à Mauriac (Cantal), lègue à la commune de Veyrières, sans conditions particulières, une maison située 2 rue du vieux moulin 15350 VEYRIERES, cadastrée sous les numéros suivants :

- AO 674, superficie de 501 m2

- AO 677, superficie 8 m2

- ZC 0049, superficie 891 m2 (pré).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide d'accepter ce legs dans les conditions exposées ci-dessus.
- Donne délégation à Madame le maire à l'effet de signer les documents nécessaires.

Le Maire
Catherine MAISONNEUVE



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ____ / ____ / 20____
et publié ou notifié